

La Maison Saint-Jacques vous présente son ÉVALUATION INTERNE

POURQUOI FAIRE UNE ÉVALUATION INTERNE ?

Depuis la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, les EHPAD sont tenus de réaliser **tous les 5 ans** une évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils fournissent **au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles**.

Les résultats de cette évaluation sont adressés à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental.

Ce dispositif est complété par une **évaluation externe** réalisée par un organisme indépendant **tous les 7 ans**.

Objectif : améliorer la qualité et la sécurité de l'accueil des résidents, préoccupation permanente de l'EHPAD

L'évaluation de la Maison Saint-Jacques a été réalisée en 2020.

COMMENT SE PASSE UNE ÉVALUATION INTERNE ?

L'évaluation est réalisée par les professionnels de l'EHPAD en y associant les partenaires, les résidents et leurs familles.

Elle porte sur **une liste de critères** contenus dans **un référentiel**. **Des groupes thématiques** sont constitués incluant des professionnels, et selon les thématiques traitées, des usagers. Chaque groupe est chargé d'évaluer une série de critères du référentiel et lorsque cela s'avère nécessaire, de proposer des actions d'amélioration qui peuvent concerner à la fois l'organisation ou les pratiques.

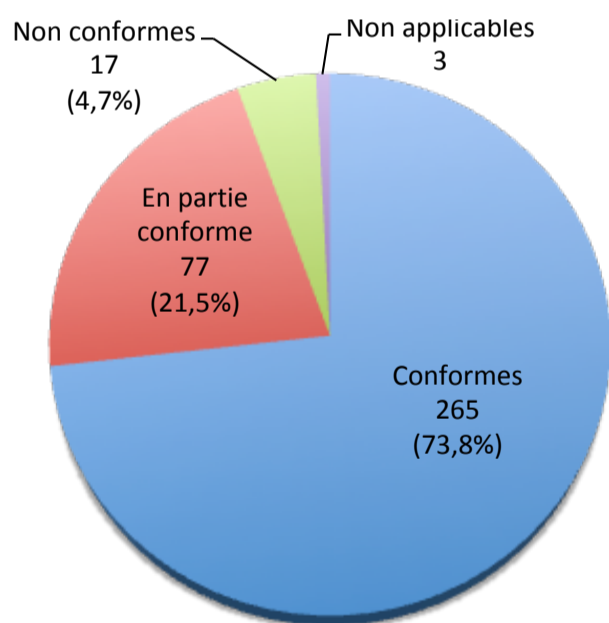
L'évaluation s'appuie sur une analyse documentaire, l'observation des pratiques et le recueil du point de vue des différents acteurs. Il s'agit d'une démarche collective et participative.

L'évaluation donne lieu à un rapport présentant l'ensemble des résultats obtenus ainsi que le plan d'actions d'amélioration décidé.

LES RESULTATS

- 17 références et 362 critères évalués
- 30 heures de réunions (un total de 15 réunions)

Conformité des éléments d'appréciation (critères)



- L'évaluation a permis d'identifier **97 actions d'amélioration**. Le plan d'action sera déployé, en fonction des priorités définies, principalement sur les années 2021 et 2022.

Les actions d'amélioration portent sur les thèmes suivants :

Nbre d'actions	Thème	Nbre d'actions	Thème	Nbre d'actions	Thème
8	La gestion des admissions	3	Le circuit des médicaments	1	La gestion du linge
9	Le dossier du résident	2	La prise en charge de la douleur	3	La gestion des déchets
5	L'accès à la structure/la signalétique	3	La prévention des chutes	2	La gestion du matériel
6	La liberté et la sécurité d'aller et venir	7	La restauration / la nutrition	26	L'information / la formation
15	Les pratiques professionnelles / l'organisation des soins	7	La sécurité des biens et des personnes		

- Le rapport complet de l'évaluation interne est consultable au secrétariat de la Maison Saint Jacques.

Les 17 références du référentiel ont été réparties dans 6 groupes de travail

- Groupe n°1**
Réf 1 «Qualité d'accueil et d'admission du résident»
Réf 2 «Etablissement confortable, accueillant et aux prestations adaptées»
- Groupe n°2**
Réf 3 «Animation et développement des liens sociaux»
- Groupe n°3 :**
Réf 4 «Organisation médicale et paramédicale garantissant sécurité, qualité et continuité des soins»
Réf 5 «Les aides et soins spécifiques»
Réf 7 «Restauration en adéquation avec les besoins et attentes des résidents»
- Groupe n°4 :**
Réf 6 «Un projet de vie axé sur le maintien de l'autonomie»
Réf 8 «Respect des droits et libertés du résident»
Réf 9 «Evaluation et suivi de la satisfaction»
- Groupe n°5 :**
Réf 10 «Sécurité et maintenance»
Réf 11 «Gestion des risques»
Réf 12 «Démarche d'amélioration continue de la qualité»
Réf 13 «Evaluation des pratiques professionnelles»
- Groupe n°6 :**
Réf 14 «L'ouverture sur l'extérieur»
Réf 15 «Management de l'établissement»
Réf 16 «Coordination médicale»
Réf 17 «Gestion des ressources humaines»